



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0344

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prestations de travaux de réfection de tranchées sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2009, reconductibles en 2010, 2011 et 2012 - Lots n° 1, 5, 6 et 7 - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

Séance publique du 17 novembre 2008**Délibération n° 2008-0344**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Prestations de travaux de réfection de tranchées sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2009, reconductibles en 2010, 2011 et 2012 - Lots n° 1, 5, 6 et 7 - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-4802 en date du 11 février 2008, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de marchés à bons de commande pour les travaux de réfection de tranchées sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2009, éventuellement renouvelable en 2010, 2011 et 2012 par reconduction expresse.

Après avoir étudié les propositions des candidats et les offres de prix, la commission permanente d'appels d'offres, le 29 août 2008, a déclaré les lots n° 1, 5, 6 et 7 infructueux, notamment au vu des prix proposés. La commission a décidé ce même jour de relancer la procédure par voie de marché négocié pour ces quatre lots.

Il a donc été procédé à un marché négocié avec les candidats initialement admis à présenter une offre, conformément à l'article 35-I-1er du code des marchés publics.

Conformément aux articles 53, 66 et 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 24 octobre 2008, a classé et choisi les offres des groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : Eiffage TP RAA Ets Appia Rhône-Eurovia Lyon-MGB travaux publics, pour un montant de 500 000 € HT minimum et de 2 000 000 € HT maximum pour un an ferme en 2009 et éventuellement renouvelable en 2010, 2011 et 2012 par reconduction expresse,

- lot n° 5 : Screg Sud-Est-Axima Centre, pour un montant de 300 000 € HT minimum et de 1 200 000 € HT maximum pour un an ferme en 2009 et éventuellement renouvelable en 2010, 2011 et 2012 par reconduction expresse,

- lot n° 6 : Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est-Eiffage TP RAA Ets Appia Rhône-Eurovia Lyon, pour un montant de 300 000 € HT minimum et de 1 200 000 € HT maximum pour un an ferme en 2009 et éventuellement renouvelable en 2010, 2011 et 2012 par reconduction expresse,

- lot n° 7 : Eurovia Lyon-Eiffage TP RAA Ets Appia-Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est, pour un montant de 300 000 € HT minimum et de 1 200 000 € HT maximum pour un an ferme en 2009 et éventuellement renouvelable en 2010, 2011 et 2012 par reconduction expresse.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les quatre marchés à bons de commande concernant les travaux de réfection de tranchées sur le territoire de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents :

- lot n° 1 : pour un montant de 500 000 € HT minimum et de 2 000 000 € HT maximum pour un an ferme en 2009 et éventuellement renouvelable en 2010, 2011 et 2012 par reconduction expresse pour des montants annuels identiques avec le groupement d'entreprises Eiffage TP RAA Ets Appia Rhône-Eurovia Lyon-MGB travaux publics,

- lot n° 5 : pour un montant de 300 000 € HT minimum et de 1 200 000 € HT maximum pour un an ferme en 2009 et éventuellement renouvelable en 2010, 2011 et 2012 par reconduction expresse pour des montants annuels identiques avec le groupement d'entreprises Screg Sud-Est-Axima Centre,

- lot n° 6 : pour un montant de 300 000 € HT minimum et de 1 200 000 € HT maximum pour un an ferme en 2009 et éventuellement renouvelable en 2010, 2011 et 2012 par reconduction expresse pour des montants annuels identiques avec le groupement d'entreprises Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est-Eiffage TP RAA Ets Appia Rhône-Eurovia Lyon,

- lot n° 7 : pour un montant de 300 000 € HT minimum et de 1 200 000 € HT maximum pour un an ferme en 2009 et éventuellement renouvelable en 2010, 2011 et 2012 par reconduction expresse pour des montants annuels identiques avec le groupement d'entreprises Eurovia Lyon-Eiffage TP RAA Ets Appia-Entreprise Jean Lefebvre Sud Est.

2° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2009 et éventuellement 2010, 2011 et 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.